

**Conseil
Municipal
Du
06/12/2006**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à
20 heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 27/11/2006
et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **10**

Président de séance

**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

Jean Pierre POUGET

**DELIBERATION
N° 44**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le
/ / 2006
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le
: / / 2006
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

* * *

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE SIX, LE SIX DECEMBRE, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, M. BOURGEOIS Michel, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M. ROCHE Patrice.

**ETAIENT EXCUSES OU
ABSENTS :**

Mme GARNIER Martine,
M. VINCENT Olivier

Pouvoir donné à :

Marché nocturne du pays Vesoul – Val de Saône
Candidature de la Commune de Villeparois

Rapporteur : Le Maire

Je vous rappelle que nous avons organisé en 2005 un des marchés nocturnes organisés par le Pays Vesoul Val de Saône.

Cette manifestation réalisée avec le concours des deux associations du Village, « Mon Village » et « Vi-VA » a rencontré un très gros succès et a permis à nos habitants de se rencontrer et d'échanger autour d'un projet commun.

Le Pays Vesoul – Val de Saône envisage de renouveler cette opération et nous a invité par lettre du 31/10/2006 à déposer notre candidature. pour le 15/12/2006 au plus tard.

Décision :

Exprimées 8
Abstention : 0
Contre : 0
Pour 8

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal

Autorise le Maire à déposer la candidature de la commune pour l'organisation d'un marché nocturne organisé par le pays Vesoul – Val de saône.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS